

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**

Sigle du programme: **THEA2M** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

THEA2M - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Devenir un expert-acteur de la culture dans le domaine des études théâtrales, avec un angle d'approche qui tient compte de l'ensemble du phénomène théâtral, tel est le défi que le diplômé du [Master \[120\] en arts du spectacle](#) se prépare à relever. Au terme de la formation, il sera capable de maîtriser et de mobiliser des savoirs et des compétences d'analyse critique de la création théâtrale et des arts du spectacle, pour aborder de façon personnelle et pertinente sa pratique actuelle ou future et devenir un acteur culturel actif dans le monde théâtral professionnel.

Pour y parvenir, le diplômé maîtrise un large socle de connaissances théorico-pratiques, des outils, des concepts et des méthodes dans les diverses disciplines requises pour comprendre des problématiques dans le domaine des études théâtrales et des arts du spectacle.

Il mobilise ses savoirs et ses compétences pour appréhender, analyser et répondre à des situations/problématiques dans le domaine des arts du spectacle, dans toute sa variété et sa complexité :

- selon une démarche universitaire : démarche scientifique fondée sur une réflexion et une méthodologie rigoureuse ;
- selon une approche pluridisciplinaire en veillant à adopter une posture critique et nuancée vis-vis des apports des différentes disciplines ;
- selon un questionnement qui tient compte de la spécificité institutionnelle, historique et culturelle des arts du spectacle ;
- en communiquant et en interagissant de manière pertinente et adaptée avec les différents acteurs impliqués dans une situation donnée ;
- en proposant des pistes d'action pour répondre à une situation ou une problématique.

À travers ses choix de finalité, le diplômé donne à sa formation soit une orientation vers des compétences spécialisées dans les

4.4. Construire son parcours professionnel dans une logique de développement continu et en fonction de son parcours personnel et de ses compétences.

5. **Si l'étudiant a suivi la finalité didactique** : mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant du secondaire supérieur, dans le domaine de la philosophie, et pouvoir y évoluer positivement.

5.1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs ;

5.2. Enseigner en situations authentiques et variées ;

5.3. Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu.

Pour plus de détails, consultez l'[Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur \(arts du spectacle\)](#).

6. **Si l'étudiant a suivi la finalité spécialisée : pratiques et métiers du théâtre** : Approfondir les connaissances théoriques et pratiques acquises par les activités du tronc commun. Outre un supplément de pratique, il aura acquis des connaissances en matière d'art, de littérature et de gestion culturelle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose :

- d'un tronc commun (75 crédits), constitué d'un mémoire et d'un ensemble de cours fondamentaux ;
- d'une finalité (30 crédits) ;
- et de cours au choix (15 crédits).

En 2024-25, vous pouvez encore **débuter** une finalité didactique. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la

435114 Tm [(d'une fina 0.1es et 0 -1du secondaie supérieur s des0 enseadonnalorscement l1 0 0 -1 8.39999962 224.17599487 Tm 78.72601318 /F1 8

o Formation générale (50 crédits)

o LTHEA2990

Méthodologie des arts du spectacle

Jonathan Châtel

L'étudiant qui le souhaite peut combiner cette finalité avec un séjour Erasmus ou Mercator. Ce séjour devra être réalisé soit durant le 2e quadrimestre du premier bloc, soit durant le 1er quadrimestre du second bloc. Cependant, tous les cours de la finalité didactique doivent être impérativement suivis à l'UCLouvain.

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
 - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
 - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
-
- [FR]

Finalité spécialisée : pratiques et métiers du théâtre [30.0]

Cette finalité permet à l'étudiant d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques acquises grâce aux activités du tronc commun. Elle envisage le théâtre sous l'angle des diverses pratiques et des multiples métiers qu'il recouvre. En effet, l'homme et la femme de théâtre sont aujourd'hui bien souvent à la fois metteur en scène, dramaturge, gestionnaire, scénographe, communicateur, auteur, etc. En complément de sa finalité spécialisée, l'étudiant effectuera des stages en milieu professionnel, stages proposés dans le cadre des cours au choix.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 120 crédits du programme de master.

Le module complémentaire lié au master en arts du spectacle répond à un double objectif : d'une part, il vise à doter les étudiants de savoirs relatifs à l'histoire de la culture (philosophe, sociologie, littérature, théâtre, arts) ; d'autre part, il propose une initiation à la spécificité du discours et de la méthodologie universitaires. L'acquisition de ces savoirs et savoir-faire permettra de suivre avec fruits les cours du master. C'est pourquoi les étudiants concernés par ce module complémentaire suivront les cours de ce module dès la première année du master : le jury leur proposera un horaire sur mesure et sans conflits horaires combinant ces cours et quelques cours du master. Les étudiants auront la possibilité de faire appel aux conseillers pédagogiques de la faculté pour les aider dans l'acquisition de ces cours issus de différents programmes de premier cycle.

À qui s'adresse-t-il ?

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les explications sont sur [ce document](#).

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊗ LCCR1210	Culture(s) : Perspectives théoriques et approches pratiques	Corentin Lahouste	(FR) [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LCCR1216	Campus théâtre	Véronique Lemaire	(FR) [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LCOMU1124	Enjeux contemporains de l'information et de la communication	Grégoire Lits	(FR) [q1] [30h] [4 Crédits] 🌐
⊗ LESPO1113	Sociologie et anthropologie des mondes contemporains	Joseph Amougou Elisabeth Defreyne Hugues Draelants	(FR) [q1 ou q2] [40h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1130	Littératures européennes : approche historique et comparée	Amaury Dehoux (supplée Hubert Roland) Charles Doyen Hubert Roland Marta Sábado Novau (coord.)	(FR) [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1140	Histoire de l'art et de la musique	Joël Roucloux Brigitte Van Wymeersch	(FR) [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1190	Introduction historique à la philosophie & Philosophie et éthique de l'environnement	Nathalie Frogneux Jean Leclercq	(FR) [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1330	Littérature générale et comparée : méthodes et pratiques	Marta Sábado Novau	(FR) [q2] [30h+10h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1145	Critique historique	Laurence Van Ypersele	(FR) [q2] [30h+10h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1540	Rhétorique et argumentation	Jean Leclercq	(FR) [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFILO1170	Anthropologie philosophique	Nathalie Frogneux	(FR) [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LMUS1509	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	(FR) [q1+q2] [15h] [5 Crédits] 🌐 ⊖
⊗ LMUS1510	Campus opéra	Brigitte Van Wymeersch	(FR) [q1+q2] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LMUS1551	Socio-anthropologie de la musique et exercices	Edouard Degay Delpeuch	(FR) [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LMUS1552	Philosophie de la musique	Brigitte Van Wymeersch	(FR) [q1] [22.5h] [5 Crédits] ⊕ 🌐

THEA2M - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Bacheliers universitaires](#)
- > [Bacheliers non universitaires](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Diplômés de 2° cycle non universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Accès sur dossier](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire ou, à défaut, pouvoir attester d'une expérience personnelle et/ou professionnelle significative en lien avec les arts du spectacle (voir [Valorisation des acquis de l'expérience](#)).

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **C1** du [Cadre européen commun de référence](#).

L'attestation officielle de niveau de langue doit être délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>).

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : [DALF](#) ou [TCF](#).

Toutes les compétences devront avoir été évaluées et réussies (compréhension écrite et orale, production écrite et orale).

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée. Le jury se réserve le droit de réclamer une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu s'il le juge nécessaire.

3° Faire état d'une formation comprenant au moins 30 crédits de cours universitaires de philosophie, littérature, arts, sciences humaines et sociales. Les 30 crédits de la [Mineure en culture et création](#) sont valorisables pour rencontrer ces exigences.

Et/ou faire état d'une expérience pratique en arts du spectacle acquise antérieurement à l'entrée en master. Les cours, stages et ateliers de théâtre suivis en académie, à l'école ou à l'université sont des exemples non limitatifs d'une telle expérience.

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (de 15 crédits à maximum 60 crédits). Ce [module complémentaire](#) est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

4° L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la **finalité didactique** du master devra être porteur d'un diplôme de la Communauté Française de Belgique (CFB) ; à défaut, il devra réussir l'examen de maîtrise de la langue française afin de démontrer qu'il a, dans sa communication orale et écrite, des compétences en langue française d'un niveau équivalent au niveau C1 du cadre européen commun de références pour les langues (pour plus de précisions : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/emlf-aess.html>).

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en histoire (Louvain-la-Neuve)		Accès direct	
Bachelier en histoire (St-Louis Bruxelles)		Accès direct	
Bachelier en histoire (français - anglais) (St-Louis Bruxelles)		Accès direct	
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (Louvain-la-Neuve)		Accès direct	

Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (St-Louis Bruxelles)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques (St-Louis Bruxelles)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (St-Louis Bruxelles)	Accès direct	
Bachelier en philosophie (Louvain-la-Neuve)	Accès direct	
Bachelier en philosophie (St-Louis Bruxelles)	Accès direct	
Tout bachelier	S'il a suivi la Mineure en culture et création	Accès direct
		S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Tout autre bachelier	Accès moyennant compléments de formation	Maximum 15 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)		
Tout bachelier	Accès sur dossier	En cas d'admission, maximum 15 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique		
Tout bachelier	Accès sur dossier	En cas d'admission, maximum 15 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Bacheliers étrangers		
Tout bachelier	Accès sur dossier	En cas d'admission, maximum 60 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Accès sur dossier). Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux conditions d'accès spécifiques .

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Si une passerelle a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre le diplôme de Haute École et ce programme de master (voir tableau ci-dessous), l'étudiant doit, après inscription, prendre contact avec la Faculté pour l'élaboration du module complémentaire intégré au programme de master.

Si aucune passerelle n'a été prévue, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Diplômes	Accès	Remarques
BA - AESI en musique - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Arts plastiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Français et français langue étrangère - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Français et morale - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Français et religion - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Langues germaniques - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - AESI orientation Sciences humaines: géographie, histoire, sciences sociales - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - assistant(e) en psychologie - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - assistant(e) social(e) - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - bibliothécaire-documentaliste - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - conseiller(ère) social(e) - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - éducateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - éducateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - instituteur(trice) préscolaire - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - instituteur(trice) primaire - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA - styliste-modéliste - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA de spécialisation en accessoires de mode - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA de spécialisation en art thérapie - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication: arts du cirque - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication: image - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication: montage et scripte - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication: multimédia - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication: son - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts du tissu - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts graphiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace - orientation création d'intérieurs - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: arts numériques - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: bande dessinée - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: création d'intérieurs - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: dessin et technologie en architecture - crédits supplémentaires entre 30 et 60 BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: graphisme - crédits supplémentaires entre 30 et 60	Les enseignements supplémentaires éventuels peuvent être consultés dans le module complémentaire .	Type court

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: illustration - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: images plurielles imprimées - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: peinture - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: photographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: publicité - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: sculpture - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: stylisme d'objets ou esthétique industrielle - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en arts plastiques, visuels et de l'espace: stylisme de mode - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en communication - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en droit - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en écologie sociale - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en écriture multimédia - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en gestion des ressources humaines - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en logopédie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en management du tourisme et des loisirs - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en musique: formation de musicien intervenant - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en musique: formation musicale - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en musique: musiques improvisées de tradition orale - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en publicité - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en relations publiques - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en scénographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en stylisme de mode - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en techniques de l'image, orientation Techniques de la cinématographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en techniques de l'image, orientation Techniques de la photographie - crédits supplémentaires entre 30 et 60

BA en techniques graphiques, orientation Techniques de l'édition - crédits supplémentaires entre 30 et 60

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Licence en arts du spectacle		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Toute licence		Accès direct	Programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters			
Master [120] en arts du spectacle , deuxième finalité		Accès direct	Au terme du master 120, chaque finalité du Master [120] en arts du spectacle peut être obtenue dans un nouveau

Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée (voir les questions fréquemment posées du Service des inscriptions de l'UCLouvain, et plus particulièrement « [Comment faire, si lors de ma demande en ligne, on me demande une pièce dont je ne dispose pas encore ?](#) »).

Les demandes d'accès sur dossier jugées recevables sont transmises à la Faculté par le Service des inscriptions. Les dossiers ne répondant pas à ces critères sont écartés d'office.

Critères d'admissibilité

Les demandes d'accès sur dossier transmises en Faculté par le Service des inscriptions de l'UCLouvain font l'objet d'un examen par le jury du programme selon les conditions d'accès spécifiques détaillées ci-dessus.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le bachelier UCLouvain donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches ; Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** dans les disciplines majeures du programme (voir les conditions d'accès spécifiques) ;
- **Arguments exprimés** par le candidat dans sa lettre de motivation (projet de formation en lien avec le programme visé, pertinence des aJ /F1 8 p1 0 0 don -1 0 -1 12.80000019 185.71299744e aJquis du programme visé. La

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite du master à **finalité didactique** conduit à l'obtention du diplôme de master à finalité didactique ainsi que du titre d'**agrégé** de l'enseignement secondaire supérieur.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

L'ambition de la formation n'est pas de couvrir la totalité des théories et des domaines des arts du spectacle, mais de donner aux étudiants une méthode de travail et des outils de recherche pour acquérir de nouveaux savoirs et des concepts critiques, en particulier sur les questions théâtrales. Le théâtre est abordé de manière pluridisciplinaire, par biais de la dramaturgie, la sociologie, l'histoire du théâtre, l'esthétique, la scénographie, le droit, la gestion, l'analyse des spectacles, etc. On insiste sur la recherche et les travaux personnels et sur le partage des résultats.

A l'intérieur d'un programme dont la visée est essentiellement théorique et réflexive, ce master valorise le dialogue avec la pratique du théâtre en encadrant l'étudiant dans l'exercice de l'écriture dramatique, de la réalisation scénographique et du jeu scénique.

Le contact avec la vie théâtrale et l'immersion dans la vie professionnelle sont établis tout au long du cursus par le biais des stages en institutions théâtrales : stages d'assistantat à la mise en scène, de gestion et production, de régie de plateau, de direction d'acteur, etc., ce qui constitue non seulement un apprentissage sur le terrain mais également une porte ouverte sur la profession.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

1. suivre une autre finalité du même master
2. s'inscrire à l'agrégation
3. s'inscrire à un autre programme de master (60, 120 ou de spécialisation)
4. accéder au 3e cycle de formation
5. entreprendre un stage professionnel et/ou préparer leur insertion socioprofessionnelle.

1. Autre(s) finalité(s) du même master 120

Faculté

Entité de la structure

SSH/FIAL

Dénomination

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur

Secteur des sciences humaines (SSH)

Sigle

FIAL

Adresse de l'entité

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de langues et lettres (ELAL)

Responsable académique du programme: [Jonathan Châtel](#)

Jury

- Président: [Jonathan Châtel](#)
- Secrétaire: pierre.piret.rom@uclouvain.be
- 3e membre du jury restreint: [Véronique Lemaire](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be